



# TROPHEE DEPARTEMENTAL ADULTES - TDA 06

## **Objet : Règlement** **Valable pour la saison 2020-2021**

Comité Départemental de Badminton  
BAD'06  
2239 avenue de Provence  
06140 VENCE

Vence, le 16 septembre 2020

### **Article 1 :**

- 1.1 BAD'06 organise un circuit de Trophées Départementaux Adultes (TDA). Ces compétitions s'adressent aux catégories d'âges suivantes : **Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans**, sur des étapes de simples, de doubles et de mixtes.
- 1.2 Ce circuit comprend si possible 10 étapes chacune sur une journée.  
Le Championnat Départemental Adultes n'est pas inclus dans le circuit des TDA.
- 1.3 Ces compétitions, dont chaque autorisation est demandée par BAD'06 à la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) via POONA, sont ouvertes en priorité aux joueurs et joueuses licenciés FFBaD des Alpes-Maritimes/Monaco.  
Les licenciés des autres départements de la Ligue PACA sont invités à y participer.
- 1.4 Sauf exception, lors de chaque journée de TDA, une seule discipline sera proposée aux joueurs.
- 1.5 Avant chaque journée de TDA, les responsables des clubs seront avisés par la Commission Adultes du ou des différents tableaux qui seront proposés.

### **Article 2 :**

- 2.1 BAD'06 fait appel à un Juge Arbitre pour établir les tableaux, officier pendant la compétition et transmettre les résultats à la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT – *pour homologation de la compétition*) dans un délai de 5 jours, accompagnés du rapport de juge arbitre signé. Le GEO de la compétition se doit de faire remonter les résultats sur POONA.
- 2.2 Le club accueillant la compétition se doit de respecter le cahier des charges imposé par le BAD'06.
- 2.3 Les matchs sont joués avec des volants en plumes de classement standard (voir la liste officielle des volants classés FFBaD pour la saison concernée sur le site internet de la FFBaD) et ils sont à la charge des participants.



### Article 3 :

- 3.1** Les inscriptions seront effectuées sur le site dédié Badiste  
Le nombre d'inscrit pourra être limité selon le nombre de terrains disponibles et la disponibilité du gymnase.
- 3.2** Seules seront prises en compte les inscriptions émanant de clubs. Aucune inscription à titre personnel ne sera acceptée.
- 3.3** Le montant de l'inscription est de **13 euros** par joueur à régler à BAD'06 après la compétition.  
Pour chaque étape, il est demandé un paiement unique par club.  
**Ce paiement devra être effectué au plus tard une semaine après réception de la facture émise par Bad'06, par virement bancaire prioritairement ; un courriel mentionnant la raison du paiement doit être obligatoirement envoyé à la « Commission Compétitions » et au « Trésorier de Bad06 ».**

A défaut de paiement sur une étape, le club ne pourra pas inscrire ses joueurs à la compétition suivante tant que le paiement n'aura pas été effectué.

De plus, une majoration de 10€ par semaine de retard sera demandée par le BAD'06 (toute semaine commencée étant due).

### Article 4 :

- 4.1** Les dates particulières sont :  
Date de Clôture des inscriptions : **le jeudi de la semaine précédant la compétition** ⇔ soit J-10 ou J-11 selon le jour du TDA,  
Date de Prise en compte du CPPH : **le vendredi de la semaine précédant la compétition** ⇔ soit J-9 ou J-10 selon le jour du TDA,  
Date de confection des tableaux : **le samedi de la semaine précédant la compétition** ⇔ soit J-7 ou J-8 selon le jour du TDA.
- 4.2** Les tableaux seront effectués par Top (A / B / C / ...).  
Les joueurs (respectivement paires) seront positionnés dans les Top en fonction de leur CPPH (respectivement CPPH de la paire) au moment du tirage au sort.  
La priorité sera donnée à l'homogénéité des CPPH des joueurs (respectivement paires) au sein de chaque Top afin d'avoir un écart de niveau raisonnable entre le CPPH le plus haut et le plus bas.
- 4.3** Hormis pour les tableaux composés d'une poule unique, la compétition se déroulera en deux phases.
- la 1<sup>ère</sup> en poule,
  - la seconde en Elimination Directe avec les deux premiers de chaque poule de la 1<sup>ère</sup> phase,
  - Si les contraintes horaires le permettent, un match pour la 3<sup>ème</sup> place sera organisé,
  - Si les contraintes horaires le permettent, un tableau de consolante sera effectué.
- 4.4** Les têtes de séries et les têtes de poules **seront déterminées** à partir du CPPH à la date du tirage au sort,



**4.5** Le logiciel Bad plus sera utilisé pour la confection des tableaux et la gestion de la compétition

### **Article 5 :**

**5.1** Chaque mineur inscrit à un TDA doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs

Le modèle préconisé par BAD'06 est présenté en Annexe 1

**5.2** Du point de vue sportif, les forfaits et retards seront traités en accord avec la réglementation fédérale en vigueur. Du point de vue financier, les forfaits constatés ou annoncés le jour de la compétition ainsi que les forfaits mentionnés « A Justifier » dans le rapport du JA ne seront pas remboursés.

**5.3** Lors du circuit des Trophées Départementaux Adultes, BAD'06 appliquera sur le plan sportif la procédure de gestion des forfaits édictée par la FFBAD.

**6.1** BAD'06 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

**6.2** L'inscription d'un joueur suppose l'acceptation totale du présent règlement par celui-ci et par son club



**Annexe 1:**  
**Encadrement des mineurs**  
**aux « Compétitions Adultes » organisées par BAD'06**

Je soussigné M/Mme

.....

Président(e) du (Nom du club en toutes lettres)

.....

atteste sur l'honneur que le Club possède l'autorisation parentale des parents (tuteurs) de chaque mineur participant à une Compétition Adultes organisée par BAD'06 (Comité Départemental de Badminton des Alpes-Maritimes) durant la saison 2019/20 et que l'adulte représentant le (Abréviation du Club) .....restera dans le gymnase durant l'intégralité des matchs des jeunes concernés.

☞ Pour les Interclubs Départementaux (ICD), l'adulte représentant le Club sera le Capitaine de l'Equipe.

☞ Pour les TDA (TDA) et le Championnat Départemental Adulte, le nom de l'adulte représentant le Club sera mentionné lors de l'inscription sur le site badiste.fr.

**En cas d'absence de cette personne, j'ai conscience que le Juge Arbitre de la compétition peut refuser la participation des mineurs du club.**

Fait à ..... Le ..... Signature du (de la) Président(e)